

# Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) change

## Ce qu'il faut savoir comme bénéficiaire

**Qui sera affecté par les changements ?** Les personnes réfugiées réinstallées qui sont au Canada depuis moins d'un an, toutes les personnes qui ont fait une demande d'asile et les personnes qui sont en examen des risques avant renvoi (ERAR).

**À partir de quand ?** 1er mai 2026

### CE QUI NE CHANGE PAS

**Couverture de base et couverture pour les examens médicaux d'immigration :** gratuits.

➤ **Exemples de soins couverts :** consultation d'un-e médecin, soins à l'hôpital, tests diagnostiques, examens médicaux d'immigration.

### CE QUI CHANGE

**Nouveaux frais et limites imposées :**

**1 Couverture supplémentaire et dentaire :** jusqu'à 30% du coût du soin/service/appareil peut être exigé.

➤ **Exemples** de ce qui est affecté : suivis psychologiques en clinique privée, physiothérapie, soins dentaires, soins de la vue et lunettes, soins à domicile, fauteuil roulant.

**2 Couverture supplémentaire et dentaire :** nouvelles limites pour certains soins/services



Nouvelle limite d'un **examen de la vue** aux 24 mois et d'une paire de lunettes et verres aux 36 mois.



Nouvelle limite de 10 séances d'une heure de **psychothérapie** par année de calendrier.



Nouvelle limite de remboursement par le PFSI de 1000\$ par année de calendrier pour des **réparations de caries.**

**3 Assurance-médicaments :** Coût de 4\$ par médicament prescrit, chaque fois que vous allez le chercher à la pharmacie (nouvelle ordonnance ou renouvellement)

➤ **Par exemple,** si votre médecin vous prescrit 3 médicaments, vous devrez payer 12\$ lorsque vous irez les chercher à la pharmacie.

# Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) change

## Ce qu'il faut savoir comme bénéficiaire (suite)

### EXEMPLE DES SUIVIS PSYCHOLOGIQUES EN CLINIQUE PRIVÉE AU QUÉBEC

À partir du 1er mai, **vous pourriez devoir payer jusqu'à 37,50\$ par heure à chaque rendez-vous** de suivi psychologique. Certain·e·s psychologues pourraient demander un montant moins élevé. Vérifiez quel montant sera demandé avant de prendre rendez-vous. De plus, vous ne pourrez pas avoir plus de 10 séances d'une heure par année de calendrier.



**Attention!** Si vous payez les soins, vous ne pourrez pas être remboursé·e par le PFSI. Vérifiez toujours quel est le montant maximal que vous devez payer selon les règles du PFSI.

<https://ifhp.medaviebc.ca/fr/tableaux-des-avantages>



**Astuce - médicaments prescrits:** Pour réduire vos frais, vérifiez avec votre médecin s'il est possible de prescrire vos médicaments pour une longue période.



**Pour plus de détails sur la couverture du PFSI,** consultez les infographies pour les bénéficiaires produites par le CERDA, disponibles en 4 langues

<https://cerda.info/pfsi-guide/>



**Pour plus de détails sur d'autres couvertures de soins:**

Les personnes réfugiées et en demande d'asile peuvent être admissibles au Régime canadien des soins dentaires:

<https://cerda.info/sante-dentaire-prda-repere/>

Les enfants de moins de 18 ans vivant au Québec peuvent être admissibles à l'assurance maladie de la RAMQ:

<https://cerda.info/la-ramq-pour-les-enfants/>